

AXE SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS : Promouvoir une politique petite enfance et enfance ; accompagner les territoires fragiles en matière de santé ; encourager la diffusion de la lecture publique.

Problématique

Dinan Agglomération est un territoire attractif. De facto, le volume des besoins et des demandes ne peut qu'aller croissant dans les deux décennies à venir. La nature des besoins et des demandes va également fortement se modifier :

- allongement de la durée de vie et attractivité du territoire pour des populations retraitées ;
- risque de fragilisation sociale accrue d'une frange de la population (jeunes, femmes...);
- évolution des modes et rythmes de vie ;
- évolution des technologies de l'information et de la communication ;

Les besoins sont immenses, des priorités de mises en œuvre sont alors nécessaires. Les acteurs du territoire ont choisi de mobiliser cet axe aux bénéfices d'actions en faveur de la petite enfance/de l'enfance, de la santé et de la lecture publique.

Objectifs

1. Soucieux de l'accueil de nouvelles populations sur le territoire, les élus de Dinan Agglomération souhaitent poursuivre l'action menée lors des précédentes programmations, notamment Leader, en direction de l'enfance et la petite enfance. Micro crèches, multi accueils doivent encore être aménagés, mais plus généralement ce sont toutes les pistes d'éveil des tous petits qui seront appréhendées. Par ailleurs, au regard des difficultés de certaines familles, des lieux d'écoute seront privilégiés comme les actions d'accompagnement à la parentalité. Pour compléter le panel des services collectifs essentiels en direction de l'enfance, les élus souhaitent également maintenir les actions en direction de l'aménagement d'écoles, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

2. Dinan Agglomération, en tant que territoire rural n'échappe pas à la problématique de l'offre de santé qui devient prégnante depuis plusieurs années. Il conviendra donc d'accompagner les investissements et les réflexions « santé » conduites sur l'agglomération tant en matière de prévention que l'offre des soins.

3. La couverture du territoire de l'agglomération en équipements contribuant à la diffusion de la lecture publique est à améliorer.

Conditions d'intervention de la Région

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

Projet accueil enfance – petite enfance

- le projet fasse l'objet d'un avis favorable de la Caisse d'allocations familiales.

Création et/ou extension de Maison de santé pluridisciplinaire

Les projets devront être cohérents avec les dispositions votées par l'assemblée régionale dans le bordereau relatif à la santé lors de la session plénière des 14 et 15 décembre 2017 (ces dispositions seront précisées dans les contrats à signer).

Indicateurs de résultat

Maintien du service